

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

MAIRIE DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER
6 rue des Ecoles
37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

Tél. : 02.47.56.65.04 – Fax : 02.47.56.51.08
Courriel : secretariat.SAR@wanadoo.fr

CONSTRUCTION D'UN MUR MITOYEN DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE

Acte d'Engagement

Maître de l'ouvrage :

COMMUNE DE SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER

Objet du marché :

Construction d'un mur mitoyen dans l'enceinte de l'école.

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC en PROCEDURE ADAPTEE passé en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Ordonnateur :

Madame le Maire

Article 1 : Contractants

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M

.....

.....

.....

.....

.....

- agissant pour mon propre compte¹ ;
- agissant pour le compte de la société² :

.....

.....

.....

.....

- agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
- agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint.

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du/..../.....

- après avoir pris connaissance du descriptif technique des travaux, du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P), et des documents qui y sont mentionnés ;
- Après avoir fourni les attestations et pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics ;

Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent marché, à exécuter les travaux qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

Les travaux sont divisés en une tranche unique, sans lot.

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail quantitatif estimatif est⁵:

- Montant hors taxe : Euros
- TVA (taux de 19,60 %) : Euros
- Montant TTC : Euros
- Soit en lettres : Euros TTC.

Aucune variante ni option n'est autorisée.

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

⁵ Le montant est indicatif car il s'agit d'un marché à prix unitaires.

Article 3 : Délai d'exécution

Les travaux doivent être impérativement réalisés entre le 25 octobre et le 03 novembre 2010 (Vacances de la Toussaint)

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants (compte commun en cas de groupement solidaire) :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :Code banque : Code guichet :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :Code banque : Code guichet :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :Code banque : Code guichet :

Le délai global maximum dont dispose le maître de l'ouvrage pour procéder au paiement est de 30 jours à partir de la date de réception des situations (acomptes et solde).

Tout dépassement de délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au profit du bénéficiaire du règlement, calculés selon les dispositions du décret 2008 – 1550 du 31 décembre 2008.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commence à courir, majoré de sept points.

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des marchés publics.

Pièces à annexer par le titulaire au présent acte d'engagement dans les cas suivants :

- En cas de sous-traitance :

Formulaire de présentation des sous-traitants (DC13) téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm

- En cas de co-traitance :

Dans le cas d'un groupement, le candidat joindra l'annexe relative à la répartition et la valorisation des prestations entre les cotraitants.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement

Le représentant légal de la personne
publique

A
Le

Cadre réservé pour la mention de nantissement